

Lois du jeu : Fin des « cours MA » FIFA des arbitres et arbitres assistants d'élite

La formation « MA 2024 » organisée du 10 au 14 septembre 2024 par la Fédération Centrafricaine de Football (FCF) sous l'égide de la FIFA au profit des arbitres et arbitres assistants d'élite centrafricains a pris fin le samedi 14 septembre 2024 au centre technique national Kaïmba Blasco de Gbangouma, dans le 7^e arrondissement de Bangui.



29 arbitres et arbitres assistants ont participé à ce stage qui a duré quatre (4) jours.

La formation a été encadrée par deux instructeurs FIFA, l'algérien Cherifi Nasreddine, et Jérôme Efung Nzolo du Gabon avec la participation de quelques instructeurs locaux.

Le stage de formation a permis aux participants de prendre connaissance des amendements relatifs aux fautes de main qui ont été récemment introduits par l'IFAB, l'instance qui détermine et fait évoluer les lois du jeu. Les autres modules ont porté sur l'arbitrage moderne suivi de la

clarification et modification de certaines lois du jeu 2024/2025 notamment la loi 3 qui stipule : « **seul le capitaine sur le terrain a le droit de s'adresser à l'arbitre au cours d'un match** », la loi 11 (hors-jeu), la loi 12 (fautes et incorrection) et enfin la Loi 14, coup de pied de réparation (penalty).

Durant le stage, les formateurs ont fait recours à de nouvelles méthodes de formation avec des démonstrations pratiques sur le terrain de l'INJS.

L'expert Jérôme Efung Nzolo, a relevé la bonne amélioration du côté des stagiaires tout en leur

Selon l'expert Jérôme Efung Nzolo, les stagiaires ont enregistré une amélioration notable, tout en leur demandant de continuer à travailler pour améliorer leur progression.

Le Directeur de Cabinet du président de la FCF, Jeannot Bangoa, a encouragé chaque stagiaire à persévérer dans l'enthousiasme de cette formation en collaborant avec les instructeurs locaux, même si certains arbitres ont connu des régressions. Son objectif était de favoriser une collaboration entre les arbitres, les instructeurs locaux et le service de l'arbitrage afin de garantir le bien-être du corps arbitral centrafricain.

Les 29 participants, comprenant 5 femmes et 3 arbitres issus des ligues de la Ouaka, Kémo et de la Nana Mambéré, ont été répartis en différentes catégories : arbitres FIFA, fédéraux, inter ligues et ligues.

Arsène Jonathan Mosseavo
Crédits photos DMC/FCF

Les femmes entrepreneures de la Nana-Mambéré s'ouvrent maintenant à l'international



11 ans, Mme Sylvie Yakanandji est frappée par les opportunités qu'offre la FAFECA aux femmes entrepreneures de la Centrafrique. « Grace à la FAFACE et avec l'appui du PRAPAM, nous nous sommes lancées dans la transformation des produits du champ, ce qui a permis de beaucoup gagner. L'huile de sésame et le miel font partie de nos produits le plus consommés », témoigne Mme Sylvie Yakanandji.

Dans la Préfecture de la Nana-Mambéré, des femmes entrepreneures sont déterminées à continuer au développement de leur préfecture. Sylvie Nakanandji vice-présidente régionale de la Fédération des Associations des Femmes Entrepreneures de la République Centrafricaine (FAFECA) dans la Nana-Mambéré témoigne de l'appui multiforme de cette fédération. Commerçante et agricultrice depuis

En plus de la transformation, la FAFECA a formé les femmes de la Nana-Mambéré en leadership et leur a permis de s'ouvrir vers les marchés locaux du pays à travers les foires agricoles, des contrats signés avec des grandes entreprises. Aussi, une formation spécifique en épargne.

« J'ai maintenant d'ouverture à l'étranger, je voyage en avion grâce à la FAFECA. Nous devons vendre

aussi nos produits à l'international », confie Mme Sylvie Yakanandji.

Le grand défi pour ces femmes, c'est le paquetage de leurs produits. Pour le moment, l'emballage des produits locaux ne répond pas encore aux normes. « Nous pensons vivement améliorer le paquetage de nos produits. Mais, il faut qu'il y ait des entreprises spécialisées dans la production d'emballage dans le pays afin de nous permettre de vendre sereinement nos produits à l'international », souhaite-elle.

Avec l'allure des appuis de la FAFECA, une grande émancipation des femmes de la Nana-Mambéré se prépare. Plusieurs d'entre elles construisent déjà des maisons, achètent des moyens de déplacement, comme l'a témoigné le point focal de la Nana-Mambéré.

Fridolin Ngoulou

LANOCA

LES AUTRES NOUVELLES DE CENTRAFRIQUE

N° RCCM: CA/BG/2021A605 Tel: (+236) 75030894/ 72550168 Mail: journalanoca@gmail.com
Directeur de Publication: Arsène-Jonathan MOSSEAVO/ Compte bancaire: BPMC 37102775401-08
Suivez LANOCA sur: <http://lanoca.over-blog.com>

Lois du jeu : Fin des « cours MA » FIFA des arbitres et arbitres assistants d'élite



PND-RCA

La RCA lance son Plan de développement global horizon 2024-2028



Paix et sécurité

La MINUSCA, qui a déjà 10 ans, a toujours un mandat incompris



Coopération

ONU Femmes et le PAM signent une convention pour accroître la sécurité alimentaire et soutenir la scolarisation des filles en RCA



Justice

La CPS renvoie le dossier dit « Bossembélé » devant la Chambre d'assises

SOMMAIRE

« Toutes les bourses sont payées aux bénéficiaires », Mme Irène Sabendo, ex coordinatrice du projet Maïngo...Page 2

ONU Femmes et le PAM signent une convention pour accroître la sécurité alimentaire et soutenir la scolarisation des filles en RCA ...page 2

La RCA lance son Plan de Développement Global, horizon 2024-2028...Page 3

La MINUSCA, qui a déjà 10 ans, a toujours un mandat incompris ...Page 4

La CPS renvoie le dossier dit « Bossembélé » devant la Chambre d'assise...Page 5

La France : en marche vers la récession...Page 6,7

Avis de recrutement DUE ...Page 7

Lois du jeu : Fin des « cours MA » FIFA des arbitres et arbitres assistants d'élite...Page 8

Les femmes entrepreneures de la Nana-Mambéré s'ouvrent maintenant à l'international...Page 8



LANOCA

Directeur de Publication et de rédaction
Arsène- Jonathan MOSSEAVO
Secrétaire de rédaction
Steven LANZARAS
Rédacteur
Diane Marème
Katrine Vardysky
Clem Patrick
Gambe
Husseini Mahamat
Terence Gavenne

Hénoc Hector DOTIGUI
Point de Vente
Kiosque GEPPIC/
Centre-ville
Distribution
Louis Maurice SER-
VICE
Infographie et PAO
Rachid Medhi Ahmed
Imprimerie
Dauphin Royal

JOURNAL
LANOCA
Les Ateliers Nouveaux de la Capitale

« Toutes les bourses sont payées aux bénéficiaires », Mme Irène Sabendo, ex coordinatrice du projet Maïngo

Deux jours avant la fin de son contrat, Irène Sabendo, l'ancienne coordinatrice du projet Maïngo, a convié quelques journalistes le 13 septembre 2024 afin d'éclaircir la situation des bourses des élèves qui seraient payées en retard, selon une information diffusée par une radio à Bangui.



D'après Mme Irène Sabendo, le règlement des bourses a été retardé en raison de la procédure qui a nécessité du temps auprès du service de transfert par Orange money. Le début du processus a été marqué en décembre 2023 avec la conclusion du contrat avec Orange money. On compte un total de 10 476 bénéficiaires.

« Malheureusement, l'opérateur n'a pas pu fournir toutes les cartes SIM simultanément en raison du nombre de bénéficiaires », a expliqué Mme Sabendo.

Tous les boursiers reçoivent une somme de 75000 FCFA par an. La bourse s'adresse aux étudiants filles et garçons du niveau primaire (C.E.2, C.M.1, C.M.2) à travers 98 écoles, ainsi qu'à 21 établissements scolaires du niveau secondaire

identifiés pour la première phase, durant l'année scolaire 2024-2025. Le but des subventions est :

- 1- Accompagner l'éducation des filles ;
- 2- Réduire le taux de scolarisation ;
- 3- Augmenter le taux de fréquentation scolaire des filles.

Le montant des subventions sera attribué trimestriellement : décembre 2024 - mars 2025 - mai 2025.

Le projet a prévu des subventions qui seront octroyées à 119 établissements scolaires identifiés pour la première phase dans les zones d'intervention du projet au courant de l'année scolaire 2024-2025.

A propos du projet Maïngo
Le Projet Capital Humain et Autonomisation des Femmes et des Filles (Maïngo, en langue Sango) est le fruit d'un partenariat stratégique avec la Banque mondiale (BM) pour l'autonomisation des femmes et des filles, répondant parfaitement aux objectifs du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix du Gouvernement Centrafricain en son Pilier 2.

AJM

(6è, 5è, 4è, 3è) répartis à Bangui, Nana-Gribizi, Kémo et Ouaka.

« Les bourses sont attribuées en fonction des résultats scolaires afin de promouvoir l'excellence », a exprimé Mme Irène Sabendo. Jusqu'à la fin du mois de mai-juin 2024, 90% des bourses ont été versées. Les obstacles rencontrés

Les difficultés

Les difficultés Sim bloquée à cause de la mauvaise manipulation et l'instabilité du réseau téléphonique.

Les subventions Dans les zones d'intervention du projet, le projet prévoit d'accorder des subventions à 119 établissements scolaires

ONU Femmes et le PAM signent une convention pour accroître la sécurité alimentaire et soutenir la scolarisation des filles en RCA

Un protocole d'accord de partenariat entre l'ONU Femmes et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a été signé vendredi 13 septembre 2024 à Bangui entre les deux organisations. L'objectif de cet accord est de mettre en place un cadre de concertation, de coordination et de coopération.



Le Directeur pays du PAM en RCA, Dr. Housainou Taal a précisé que les mesures de cette convention permettront d'accroître la sécurité alimentaire des ménages et de réduire les taux de déperdition scolaire élevée des filles, qui sont souvent en attente de soutien des mamans aux champs ou aux niveaux des ménages.

Pour Salvator Nkurunziza, Représentant pays ONU Femmes, ce partenariat commun a pour objectif d'aider le gouvernement centrafricain à répondre aux besoins humanitaires, de fournir des solutions durables et d'atteindre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

al, éducatif et alimentaire. Le soutien de PAM dans la prise en charge des spécificités du genre est crucial. Ceci va aider le gouvernement centrafricain qui s'efforce de renforcer les systèmes alimentaires afin d'atteindre une sécurité alimentaire inclusive. Le but premier de ce partenariat est de mettre la femme et la fille au centre de la production, l'égalité de genre et l'accès aux intrants alimentaires, ainsi qu'à l'ensemble des activités de ces deux agences à partir de la date de signature de l'accord jusqu'à la fin de 2028.

Allahrdi Aristide Allayam

Suite de la page 6 mées à 200 000 tonnes.

La politique étrangère irresponsable du gouvernement de Macron a fait perdre à la France son premier fournisseur d'uranium qui est le Niger. Et ceci d'une manière irrévocable : les puissances étrangères que la France a ouvertement inscrit sur la liste de ses ennemis feront et sont déjà en train de faire le nécessaire pour assurer cette irrévocabilité. La perte par la France de l'accès à ces gigantesques réserves de combustible pour ses centrales électriques est un échec stratégique qui réduit considérablement les alternatives d'approvisionnement et met Paris en position de dépendance accrue vis-à-vis d'autres fournisseurs actuels et potentiels restants. En parlant du second fournisseur d'uranium pour la France - le Kazakhstan - qui, après la perte du Niger, devient, de facto, le tout premier fournisseur, les autorités françaises n'oublient pas de mentionner que l'exploitation et l'importation depuis ce pays de l'Asie centrale se déroulent via l'entreprise locale 'Katco' qui assure 7% de la production mondiale d'uranium et dont le français 'Orano' en détient 51% du capital.

Néanmoins, ce que l'Elysée "oublie" de communiquer à ses citoyens, c'est que les 49% restants du capital de 'Katco' sont détenus par l'entreprise 'Kazatomprom', laquelle, à son tour, appartient à 50% à l'entreprise 'Tsentri Obogosheniya Uran' dont la Fédération de Russie est le co-propriétaire. On ne peut que féliciter la présidence française d'être victime de tels trous de mémoire qui sont salutaires vis-à-vis du danger de l'apparition d'une importante dissonance cognitive chez son électeur.

IDE en France : les illusions et la réalité

Si la France, dont les flux nets des investissements directs étrangers (IDE) ont atteint 72,7 milliards d'euros en 2022 et 39,1 milliards en 2023, reste depuis plusieurs années consécutives bien en tête des IDE sur le sol européen - ce résultat positif est à nuancer.

Les stocks d'investissements étrangers en France se concentrent à près de 70 % sur trois secteurs : 35% pour celui de l'industrie (à fin 2023), 14% pour les finances-assurance et 19% pour les activités immobilières (source : Banque de France).

Malgré les investissements étrangers assez impressionnants, il est important de ne pas négliger les facteurs qui s'y attachent et qui sont d'une importance stratégique. Notamment, les IDE qui ont lieu en France visent non pas la création de nouveaux emplois, de nouveaux

projets de développement et la création de nouveaux sites, mais principalement l'extension des sites déjà existants. En 2021, les projets visant la création de nouveaux sites ne représentaient que 31%, contre 69% pour des sites déjà existants. Le nombre moyen d'emplois créés par projet était de 38.

En même temps et à titre de comparaison, ces proportions sont tout à fait différentes dans d'autres pays européens et ceci en grande défaveur de la France. Notamment, selon les dernières données disponibles (année 2021), en Allemagne, les projets visant la création de nouveaux sites représentaient 81%, contre 19% pour des sites déjà existants. Le nombre moyen d'emplois créés en Allemagne par projet était de 45. Au Royaume-Uni, les projets visant la création de nouveaux sites représentaient 77%, contre 23% pour des sites déjà existants. Le nombre moyen d'emplois créés en Grande Bretagne par projet était de 68 (source : EY).

Ainsi, les résultats de l'attraction des investissements directs étrangers dans l'économie française qui sont présentés par l'actuel pouvoir en tant qu'un très grand succès de sa politique sont bien à nuancer : la monnaie étrangère investie en France génère de 30 à 50% d'emplois en moins qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne, ce qui reflète nettement la réalité désastreuse de la politique française d'emploi.

Les défaillances d'entreprises Plus de secret pour personne que dans la période du 06/2023 au 06/2024, la quasi-intégralité des pays de l'UE ont enregistré un nombre de défaillances d'entreprises supérieur à celui d'avant la pandémie du Covid.

La France ne fait non seulement pas l'exception dans la tendance généralisée dans l'espace européen, mais en % détient même le "leadership" vis-à-vis de l'Allemagne et du Benelux au niveau des défaillances d'entreprises et ceci depuis le début de 2023.

Pour les entreprises, les coûts dus à plusieurs éléments clés tels que le refinancement, les salaires et l'énergie sont nettement plus élevés qu'avant la période Covid - ce qui n'est guère le cas de la demande. Le grand manque de confiance des ménages dans l'avenir les fait privilégier l'épargne à la consommation, ce qui déclenche un cercle vicieux, dont la formule est simple : la baisse de la consommation augmente les faillites d'entreprises qui détruisent l'emploi et, de facto, baissent d'avantage la demande des ménages - ce qui, à son tour, impacte directement la croissance. Non seulement la France enregistre

60.210 entreprises de toutes tailles confondues qui sont entrées en procédure de défaillances ou de cessation de paiement sur un an (données de la Banque de France, fin mai 2024), ce chiffre inclue les 5.161 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grosses PME - ce qui est supérieur même à celui du triste record de 4.825 défaillances qui ont été comptabilisées en septembre 2009, après la crise financière que le monde a connue. Les secteurs-clés, tels que l'industrie, l'information/communication et le transport sont grandement impactés et la tendance les concernant ne fait que s'aggraver.

Post-scriptum Contrairement aux Etats-Unis d'Amérique qui ont pu, jusqu'à présent, maintenir leur économie nationale à un niveau tout à fait confortable via le déclenchement dans le monde de guerres de répression des menaces à leur hégémonie assurée par le statut de l'outil principal opérationnel qui est le dollar américain, en couvrant grossièrement les invasions par des slogans sur l'apport de la lumière de la démocratie dans des ténèbres dictatoriales et en tuant au passage des millions de personnes dans ledit processus de "démocratisation" - la France n'est guère ni en position, ni en capacité d'appliquer ce modus operandi, même si ce dernier est considéré comme le plus efficace pour obtenir gain de cause avec l'engagement de la moindre contrepartie.

Les éléments énumérés dans ce dossier d'une manière non exhaustive et ne comprenant pas toute une série d'autres problèmes structurels graves de l'économie française, tels que le niveau des impôts et taxes le plus élevé au monde, le système fiscal le plus complexe au monde, la dette publique exorbitante qui connaît la plus grande croissance au sein de l'UE et atteint 3.200 Mld €, le gigantesque déficit public qui se creuse davantage chaque année et atteint la hauteur de 154Mld € pour la seule année de 2023 après 124,9Mld € pour l'année de 2022 - ce sont de désastreuses conséquences structurelles produites par la politique nationale et étrangère néfaste menée par la gouvernance française et nécessitant un changement radical de son vecteur dans les plus brefs délais. Le cas échéant, la seule réalité que connaîtra la France sera celle de l'entrée inexorable de son économie dans une profonde récession.

Oleg Nesterenko
Président du CCIE (www.c-cie.eu)
(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

La France : en marche vers la récession



Partie II L'industrie du secteur des technologies avancées, est-elle salubre ?

Certains économistes préconisent que la fuite du secteur énergivore de l'industrie hors UE n'est pas aussi grave qu'il paraît car, en ce qui concerne la part de l'industrie du secteur des technologies avancées, telles que technologies quantiques, de navigation, des biotechnologies et de la robotique, la position de l'UE et de la France est assez saine. Notamment, en 2022, 194 entreprises dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) ont été créées dans l'UE contre 160 en Chine et la part du secteur des technologies avancées de l'Union Européenne représente dans les 20% du volume mondial : 22% dans les technologies quantiques, 20% dans la navigation, 18% dans les biotechnologies et 18% dans la robotique (données 2022).

S'ils ont, d'une part, tout à fait raison de souligner le développement accru du secteur en question dans les pays de l'UE, ils négligent, toutefois, le facteur du poids financier actuel de ce dernier vis-à-vis de l'apport dans le PIB de l'UE et de la France en particulier. Et ce dernier reste relativement modeste par rapport à celui de l'industrie "traditionnelle" qui est en train de se désagréger sur le sol européen.

D'autre part, il n'est pas à négliger que le développement du secteur des technologies avancées en France et en Europe, en général, se heurtera davantage dans un avenir très proche non seulement à la très importante concurrence américaine et chinoise

déjà omniprésente, mais également à la forte croissance exponentielle de cette dernière de la part de la Chine qui affiche un grand dynamisme dans le domaine. Notamment, concernant les dépôts de brevets, tous secteurs confondus, en 2023 l'EU accuse une croissance de 2,9% contre 8,8% en Chine pour la même période (source : l'OEB).

Le facteur de développement des hautes technologies à lui seul n'est guère salubre : l'Allemagne qui a déposé en 2023 incomparablement plus de brevets que la France - 24.966 contre 10.814 - est un pays dont le marché est également en train d'entrer à grand pas dans une récession économique.

La force toute particulière de la France dans le domaine des technologies avancées se situe dans le secteur des transports/l'aéronautique, et, comme indiqué auparavant, c'est bien la production du matériel de transport qui s'est littéralement effondrée dans l'Hexagone - et ceci malgré la continuation de l'innovation suivie par un important dépôt de brevets dans le domaine.

Le déficit commercial français et les énergies

En ce qui concerne le déficit commercial français, ce dernier se maintient dans des sommets peu enviables : 85,9 milliards d'euros pour la période de mai 2023 à mai 2024, dont 8 milliards d'euros pour le seul mois de mai dernier (source : Insee).

Certes, le camp politique de Macron peut se vanter de n'avoir creusé que 85,9Mld de déficit contre le record absolu de 162Mld d'euros qu'il a réalisé en 2022 (source : Douanes Françaises), mais il n'y a pas de quoi se réjouir : le très grave déséquilibre du commerce extérieur ne va que s'accroître car, à ce jour et dans les horizons du visible, il n'y a strictement aucun indice politico-économique sérieux permettant de supposer le contraire.

Ce n'est pas depuis hier, mais depuis l'année 2006 que la balance commerciale française est dans le rouge chaque année consécutive sans exception et le déficit cumulé des dix-huit dernières années a déjà dépassé les 650Mld d'euros.

Les principales raisons structurelles de ce grave déficit sont un important déséquilibre du solde des échanges des biens manufacturés, dont la concurrentialité française est plombée par le très haut niveau des prix de l'énergie faisant exploser les coûts de production; la forte dépendance française aux énergies fossiles importées et, surtout, l'incapacité déconcertante du président Emmanuel Macron et

des responsables de son appareil exécutif à mener une politique économique nationale et, surtout, une politique étrangère qui ne sera pas profondément irresponsable vis-à-vis des intérêts stratégiques de la France qui exigent l'atténuation des retombées désastreuses sur l'économie française par le maintien de relations politico-diplomatiques saines avec des pays-fournisseurs de l'énergie.

En ce qui concerne les capacités de production nationale d'électricité, les inquiétudes des Français à la suite de la privation de la France de sa première source d'uranium qui est le Niger ont été atténuées par la communication d'informations sur les stocks français d'uranium qui semblent être suffisants pour faire fonctionner les centrales électriques de l'Hexagone durant les 32-40 ans années à venir.

Le Texte n° 222 déposé au Sénat, le 19 décembre 2023, dévoile : "Si la France ne dispose pas directement d'uranium naturel sur son territoire, les opérations d'enrichissement ont, elles, lieu en France. Aujourd'hui, pour faire fonctionner nos 56 réacteurs nucléaires, EDF a besoin de 8 à 10 000 tonnes d'uranium naturel chaque année. Fin 2021, le stock d'uranium appauvri entreposé sur notre territoire national était de 324 000 tonnes".

Pourtant, l'apaisement des Français à ce sujet est bien hâtif.

Ce même texte stipule : "...en conservant ce rythme actuel [de l'accroissement des réserves de l'uranium], il devrait avoisiner 550 000 tonnes en 2050". Ce qui laisse sous-entendre, à juste titre, l'importance stratégique de la continuation de l'accumulation des stocks. Pourtant, les indications des rythmes de l'accumulation des réserves de l'uranium indiqués dans ce texte du Sénat sont aujourd'hui totalement coupées de la réalité.

Non seulement ils ne sont plus réalisables, mais la probabilité est forte que les réserves stratégiques "intouchables" dont la France dispose commenceront à être consommées sous peu, faute de volumes d'importations suffisantes, et cela sera le signe du début du désastre énergétique à venir.

Avant d'avoir retiré ce début juillet 2024 le permis d'exploitation d'un important gisement d'uranium à Madaouéla (Nord du Niger) au groupe canadien GoviEx, le 19 juin, le gouvernement nigérien a retiré le permis d'exploitation du gisement d'uranium d'Imouraren au groupe français Orano (ex-Areva). Imouraren qui est classé comme l'un des plus grands gisements d'uranium au monde, avec des réserves esti-

Suite à la page 7

La RCA lance son Plan de Développement Global, horizon 2024-2028

La République centrafricaine, s'est dotée d'un Plan National de Développement (PND-RCA), qui une vision claire de son développement. Cette vision qui inscrit le « bien-être social » en bonne place permet l'élaboration des différentes stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté et amorcer le véritable développement socio-économique.



Pour contribuer de manière plus décisive à l'émergence du pays et au partage équitable de la « prospérité », le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, dirigé par le Pr Richard Filakota, a organisé l'atelier national de validation du PND-RCA 2024-2028, du 13 au 15 septembre 2024 à Bangui, placé sous le très haut patronage du Président de la République, le Pr, Faustin-Archange Touadéra.

Le PND-RCA, nouveau cadre de coopération, vise à établir un partenariat responsable et actif entre le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les populations à la base.

D'après le ministre de l'économie, du plan et de la coopération internationale, le Pr Richard Filakota, le PND-RCA encourage la réelle initiative de développement. «Un essor nouveau est en train de renaître », a-t-il ajouté.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a apporté son soutien à l'élaboration du PND-RCA, a exprimé sa gratitude envers le gouvernement pour sa détermination de garantir un meilleur avenir au profit de la population centrafricaine.

La vision de ce plan de développement global pour la RCA est prônée par le Président Faustin-Archange Touadéra, qui a valorisé la place de la population dans ce grand projet par le principe : « Ne laisser personne pour compte ». En d'autres termes, tous les citoyens centrafricains doivent bénéficier des avantages du développement.

Un plan stratégique et ambitieux de relance économique de la République centrafricaine après des décennies de crises militaro-politiques sans précédent qui ont fragilisé l'émergence du pays à tous les niveaux.

Pour maintenir la vision de Faustin-Archange Touadéra de transformer l'économie grâce au nouveau management public et stratégique, il est nécessaire de consolider davantage la stabilité politique après le retour à la normalité et à la constitutionnalité.

Deux raisons principales motivent la construction d'une nouvelle vision pour le développement effectif et réel de la République centrafricaine. Il s'agit d'une part de la recherche d'une efficacité plus accrue des politiques publiques ; et d'autre part du renforcement des capacités nationales d'anticipation pour mieux répondre aux profondes mutations qui s'opèrent dans le monde.

Le PND-RCA est lancé. Il est un document programmatique qui décline les grandes interventions de politiques publiques pour les cinq prochaines années et servira de cadre de coopération et de dialogue entre le gouvernement et ses partenaires au développement afin d'impulser la dynamique de transformation structurelle du pays tout en capitalisant les chantiers parachevés du Plan de Relèvement et de consolidation de la Paix (RCPCA) et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR).

Le PND-RCA permettra de « rompre avec l'improvisation et la navigation à vue » en matière de développement. A travers cette vision, la RCA va dessiner son futur sur la base des aspirations de la population.

L'élaboration du PND-RCA 2024-2028 est appuyée sur le plan technique et financier par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres agences du système des Nations Unies en Centrafrique : MINUSCA, PAM, HCR, UNICEF, UNFPA, FAO, ONU Femmes, OCHA y compris l'Union européenne ainsi que des institutions financières internationales, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD).

Désormais, le PND-RCA sert de guide pour tous les acteurs publics et privés qui travaillent dans le domaine, ainsi que pour les partenaires, afin que tous les efforts soient coordonnés pour répondre à l'engagement du Président de la République : « chacun à sa place dans la Nation! ».

Le 13 septembre 2024, lors de la cérémonie de lancement officiel du PND-RCA, Faustin-Archange Touadéra a exprimé l'importance d'organiser une table-ronde des donateurs afin de soutenir le PND-RCA.

Désormais, le PND-RCA sert de guide pour tous les acteurs publics et privés qui travaillent dans le domaine, ainsi que pour les partenaires, afin que tous les efforts soient coordonnés pour répondre à l'engagement du Président de la République : « chacun à sa place dans la Nation! ».

Arsène Jonathan MOSSEAVO

Crédits photos : Pool Com MEPCI

La MINUSCA, qui a déjà 10 ans, a toujours un mandat incompris

Le 15 septembre 2014, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) a été transformée en opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine avec un nom de baptême, MINUSCA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique. Les bérets verts de la MISCA ont été remplacés par les bérets bleus des Nations Unies. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Centrafrique (BINUCA) a été renforcé et modifié par la Résolution 2121 (2013) du Conseil de Sécurité de l'ONU.



travers ses différentes résolutions portant mandat de la MINUSCA, y compris la Résolution 2709, que « l'exécution effective des mandats de maintien de la paix relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes » (extrait discours Mme Valentine Rugwabiza au séminaire d'information sur la Résolution 2709, le 8 décembre 2023).

Selon le citoyen centrafricain, il est impératif que la MINUSCA intervienne immédiatement en cas d'attaque de groupes armés, sans attendre un ordre direct. C'est là que les populations civiles, les politiciens, les organisations de la société civile et la MINUSCA souffrent d'une incompréhension.

10 ans déjà que les casques bleus de la MINUSCA sont sur le terrain à Bangui et en provinces pour restaurer la paix et la stabilité. Les années passent si vite mais le bilan est mitigé pour la mission onusienne qui a montré ses limites conformément à son mandat incompris par la population civile et par certaines autorités politiques y compris la société civile.

Sur le plan sécuritaire, avec plus de 10 mille militaires bien équipés, la MINUSCA a fait de son mieux et continue de le faire pour rétablir la paix « sur mesure » dans le pays. De Bangui, en passant par Bambari, Bria, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Bangassou, Ndele, Birao et Obo...

Pendant la moitié voire plus du mandat de la MINUSCA, les groupes armés ont exercé leur pouvoir en occupant des grandes villes, restreignant ainsi la liberté des populations civiles.

De nombreux Centrafricains ont passé trois voire cinq ans ou plus dans des camps de déplacés, comme à Bangui (centre Saint Jean 23 et aéroport Bangui M'poko), Bria (camp du PK3, qui existe encore aujourd'hui), Kaga-Bandoro (cathédrale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus), Bambari, Bangassou (camp cathédrale Saint Pierre Claver) pour citer quelques exemples.

Certains groupes armés (ex seleka) sont soupçonnés de collaborer avec des casques bleus qui leur fourniraient des armes pour lutter contre la milice anti-balaka. Les habitants ont exprimé leur frustration face à cette incapacité de la MINUSCA à empêcher les groupes

armés de s'attaquer aux populations civiles.

En mars 2016, le retour à la normalité et à la constitutionnalité n'a pas donné aux populations civiles la possibilité de retrouver entièrement leur liberté. Chaque représentant spécifique du secrétaire général de l'ONU en Centrafrique a défendu son mandat, mais n'a pas réussi à persuader le peuple des capacités de la force onusienne à mettre en échec les groupes armés.

Deux ans après son arrivée, Mme Valentine Rugwabiza, l'actuelle Représentante Spéciale, semble être celle qui a réussi à rétablir la confiance entre les casques bleus et les populations civiles.

Les attaques envers les casques bleus sur les réseaux sociaux ont diminué, à la différence des années précédentes où des manifestations étaient fréquentes contre la MINUSCA afin de dénoncer ses limites face aux groupes armés qui ont causé tant de souffrances aux populations civiles centrafricaines. La situation sécuritaire s'améliore, selon les localités, Les forces armées continuent de perturber dans des endroits très éloignés où les casques bleus ou les FACA et leurs alliés du groupe Wagner ne peuvent pas intervenir rapidement pour tenter de faire face à la situation.

Presque tous les mandats de la MINUSCA sont similaires (Résolution 2121 jusqu'à la Résolution 2709), mais renforcés afin de donner de la crédibilité et de la visibilité aux casques bleus. L'exécution des tâches prioritaires, telles que la protection des civils, n'est pas complète. À cet égard, le Conseil de sécurité rappelle de manière insistante à

En dépit de certaines contraintes sécuritaires, la MINUSCA s'est imposée en 10 ans de présence en Centrafrique comme le principal partenaire qui a facilité le redéploiement de l'autorité de l'État dans des zones où l'accès est particulier.

La reconstruction des édifices administratifs détruits, l'assistance logistique et financière aux élections (2016 et 2020-2021, élections locales 2025), le dialogue entre le pouvoir et les groupes armés qui a conduit à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (6 février 2019), le dialogue républicain (mars 2022), l'appui à la formation des forces de sécurité intérieures (police et gendarmerie), l'aide aux médias et aux organisations de la société civile, la liste des initiatives positives est longue.

Les obstacles demeurent considérables pour la MINUSCA afin d'atteindre ses objectifs, en particulier en ce qui concerne la sécurité, grâce à l'appui du gouvernement centrafricain, qui a la responsabilité principale de protéger les populations civiles. La levée de l'embargo sur les armes en République centrafricaine est une occasion idéale pour permettre au gouvernement de prendre ses responsabilités et aux forces armées centrafricaines d'être plus efficaces et professionnelles sur le terrain, suite à de nombreuses formations reçues auprès des partenaires de la RCA (France, Union européenne, Chine, États-Unis, Rwanda, Russie et groupe Wagner, etc.)

AJM

Crédits photos : MINUSCA

La CPS renvoie le dossier dit « Bossembélé » devant la Chambre d'assises

Dans un communiqué de presse datant du 13 septembre 2024, la Cour pénale spéciale (CPS) a fait savoir que le dossier « Bossembélé » a été renvoyé devant les juges du cabinet d'instructions de la Cour pénale. La décision de renvoi a été prise le 9 septembre 2024.



les militaires de la Garde Présidentielle du Président BOZIZE agissant dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre toute personne soupçonnée de sympathie avec des groupes rebelles ou d'agir contre les intérêts du « clan BOZIZE ».

François BOZIZE YANGOUVONDA, Eugène Barret NGAIKOSSET et Vianney SEMNDIRO sont renvoyés devant la Chambre d'assises pour la période de février 2009 au 23 mars 2013 et Firmin Junior DANBOY pour la période du 18 juillet 2011 au 23 mars 2013.

La détention provisoire de Eugène Barret NGAIKOSSET, Vianney SEMNDIRO et Firmin Junior DANBOY a été maintenue, tandis que François BOZIZE YANGOUVONDA est toujours soumis à un mandat d'arrêt international à son encontre le 27 février 2024.

Cette ordonnance de renvoi a été contestée par les trois accusés Eugène Barret NGAIKOSSET, Vianney SEMNDIRO et Firmin Junior DANBOY devant la Chambre d'accusation spéciale de la CPS, qui est maintenant saisie du dossier et devra en décider.

« Il convient de souligner que les quatre accusés concernés par cette ordonnance de renvoi sont présumés innocents », conclut le communiqué de presse de la CPS.

Selon le cabinet d'instruction, il y avait des charges adéquates à ce stade pour demander le renvoi devant la Chambre d'assises de la CPS de François BOZIZE YANGOUVONDA, Vianney SEMNDIRO, Firmin Junior DANBOY et Eugène Barret NGAIKOSSET.

Ces officiers de l'Armée centrafricaine et de la Garde présidentielle sont accusés d'avoir commis divers crimes contre l'humanité en tant qu'auteurs, auteurs par l'intermédiaire des militaires de la Garde présidentielle ou co-auteurs directs, ainsi que pour certains en tant que chefs militaires ou supérieurs hiérarchiques. La CPS a rapporté que tous ces crimes ont été perpétrés entre février 2009 et 23 mars 2013 au centre d'instruction militaire et à la tristement célèbre maison d'arrêt de Bossembélé.

En plus de cela, le dossier d'instruction mentionne d'autres faits, tels que les arrestations arbitraires des personnes arrêtées après l'incendie du supermarché « Rayan » du 9 juin 2010, celles des « douaniers de Bouar » en novembre 2012, ainsi que les disparitions de Charles MASSI et d'Hassan OUSMAN à la fin de l'année 2009.

Aux termes de cette instruction, le cabinet d'instruction a conclu qu'entre février 2009 et le 23 mars 2013, plusieurs crimes contre l'humanité incluant des meurtres, des actes de tortures et autres actes inhumains, des disparitions forcées, des privations graves de liberté en violation des dispositions fondamentales du droit international, des viols et actes de prostitutions forcées avaient été commis à Bossembélé notamment par

